



INTIMIDATION ET VIOLENCE À L'INTENTION DES PARENTS COMMENT S'Y PRENDRE ?

Lorsqu'il s'agit de situation de violence ou particulièrement dans les situations d'intimidation, il est parfois difficile d'y voir clair. En fait, nous vous suggérons ce guide afin de vous aider à déterminer qu'elle serait l'action la plus appropriée à poser.

**NIVEAU 1 : Nous nous posons des questions. Nous avons quelques inquiétudes mais rien n'est précis.
Délai maximum d'action : 5 jours.**

- ☛ Dans ce cas, nous vous suggérons d'écrire un mot dans l'agenda afin que l'enseignante de votre enfant ouvre l'œil. Celle-ci pourrait également demander à ses collègues, par exemple à la récréation ou au service de garde, de porter une attention spéciale.

Suite à votre message dans l'agenda, l'enseignante : (une de ces actions)

- ✓ Donne suite par un message dans l'agenda en vous rassurant.
- ✓ Appelle à la maison afin d'échanger davantage sur la situation.
- ✓ Organise une rencontre à l'école afin de faire le point.
- ✓ Signale formellement une situation d'intimidation ou de violence à l'aide du formulaire mis à sa disposition.

**NIVEAU 2 : Notre enfant rapporte des propos inquiétants. Nous avons sa version des faits mais nous nous questionnons sur ce qui s'est vraiment passé.
Délai maximum d'action : 48 heures.**

- ☛ Dans ce cas, nous vous suggérons d'utiliser le formulaire que vous retrouvez en page 3 de ce document. Vous devez l'acheminer à la responsable du traitement des plaintes à l'école. Il s'agit de la psychoéducatrice, Madame Katherine Lussier.

Suite à la réception de ce formulaire :

- ✓ La responsable du traitement des plaintes demande à une éducatrice spécialisée de faire enquête la journée même. Elle documente la version des faits des différentes parties impliquées.
- ✓ Elle reçoit ce rapport la journée même.
- ✓ Elle vous transmet ce même jour les informations relatives à votre enfant.
- ✓ Elle brosse un bilan de la situation et en informe la direction.
- ✓ S'il y a lieu, la direction décide des actions à entreprendre.
- ✓ La responsable du traitement des plaintes vous informe des actions mises en place.



NIVEAU 3 : Notre enfant a peur et il vit de l'insécurité. Nous savons ce qu'il se passe et cela est inacceptable.

Délai maximum d'action : 24 heures

☛ Dans ce cas, prenez immédiatement rendez-vous avec la responsable du traitement des plaintes madame Katherine Lussier, psychoéducatrice (514) 855-4236 Poste 723432. Celle-ci se chargera de remplir un formulaire officiel de réception de plainte en votre présence. Ayez en main une version écrite des faits pour lesquels vous voulez porter plainte.

Suite à cette rencontre :

- ✓ La responsable du traitement des plaintes étoffe le dossier. Elle peut demander à une éducatrice spécialisée de l'aider afin de récolter l'ensemble des informations pertinentes. Il s'agit d'une enquête approfondie.
- ✓ Elle trace un bilan complet de la situation.
- ✓ Elle fait ses recommandations à la direction.
- ✓ La direction décide des actions à entreprendre et en informe les parents.



**UTILISEZ CE FORMULAIRE POUR LE NIVEAU 2 SEULEMENT.
POUR LE NIVEAU 3, PRENEZ IMMÉDIATEMENT RENDEZ-VOUS
AVEC LA PSYCHOÉDUCATRICE DE L'ÉCOLE
514 855-4236 Poste 723432**

Notre enfant rapporte des propos inquiétants. Nous avons sa version des faits mais nous nous questionnons sur ce qui s'est vraiment passé.

À L'ATTENTION DE MADAME KATHERINE LUSSIER, PSYCHOÉDUCATRICE -
CONFIDENTIEL

Nous portons à votre attention les éléments suivants :

1) Notre enfant rapporte des propos inquiétants. Nommez ces propos.

2) Quelle est sa version des faits ?

3) Qui est impliqué ? Cela se passe où ? Toute autre information. Utilisez le verso si nécessaire.

Nom et prénom des parents : _____

Date : _____

Numéro de téléphone pour vous rejoindre dans les prochaines 48 heures : _____